Service féminin : la longue marche des soldates

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 892

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018012

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SERVICE FEMININ

La longue marche des soldates

(*yj*) Constitué au temps du service actif, intégré dans l'armée en 1948, le service complémentaire féminin (SCF) n'a jamais atteint les effectifs souhaitables. L'Etat-major a commencé à s'en inquiéter au début des années septante, quand il s'est avéré que Kneschaurek avait vu trop grand et qu'il manquerait 435'000 hommes dans l'élite de 1995. Une telle perspective ne pouvant laisser indifférents les responsables d'une armée de milice, on a multiplié les mandats de recherche, les expertises, les rapports et autres sondages.

Trois épisodes de ce véritable feuilleton méritent mention.

● ***Rapport Weitzel*** *(1979-81)*. Rédigé par l'ancienne responsable du SCF, cette étude sur *la participation de la femme à la défense générale* compte plus de 200 pages et propose 18 variantes, dont la moitié obligatoires, pour l'engagement accru des femmes dans la défense. Tollé à gauche, bonne réception à droite et dans les cantons, où l'on se montre partout très attaché au volontariat.

● ***Rapport Meyer I*** *(1983-85)*. Ruth Meyer (UDC), chargée de cours à l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, et femme-caution scientifique du DMF, présente un premier rapport au Conseil fédéral, qui avait souhaité une «concrétisation» des propositions Weitzel. 8 variantes demeurent en question, qui vont du statu quo à un service militaire obligatoire, avec école de recrue, cours de répétition et tutti quanti. En procédure de consultation, le refus de toute formule prévoyant une assimilation du service féminin à celui des hommes est général, même si le dépouillement officiel ne prend en considération que les avis dûment sollicités, et néglige les 3900 réponses individuelles et spontanées.

● ***Rapport Meyer II*** *(1988-)*. Histoire de perdre (ou de gagner) du temps, le Conseil fédéral demande un nouveau rapport au groupe de travail de Mme Meyer, qui exploite le filon. Des propositions sont faites en avril 1987. Le Conseil fédéral vient d'en prendre connaissance et... de confier aux organes directeurs de la défense compétents *de recommander au Conseil fédéral des mesures pour promouvoir la collaboration des femmes dans tous les domaines de la défense générale*.

Le dossier met de toute évidence dans l'embarras les plus hautes autorités civiles et militaires. Le Conseil fédéral estime avoir déjà donné avec la création du Service féminin de l'armée (SFA) dès le 1er janvier 1986. Quant à l'Etat-major général, il préfère les mesures symboliques, du genre port d'arme facultatif pour celles qui désirent s'autodéfendre. Pas de quoi fouetter un commandant de corps, même si la réalisation de l'égalité hommes-femmes passe par d'autres priorités.

Reste le problème des effectifs. Selon le règlement, le SFA devrait compter 3615 membres, au lieu des 2915 personnes enregistrées au 1er janvier 1986, soit tout de même deux fois plus qu'une dizaine d'années auparavant.

Bien entendu, le SFA fait de la publicité pour encourager les vocations. En 1986 et 1987, la Direction de l'administration militaire a dépensé, en plus des 750'000 francs usuels, 1'500'000 francs pour une campagne de propagande spéciale, principalement par voie d'annonces-presse (environ 700'000 francs), et par spots TV et cinéma (540'000 francs). Le nombre des inscriptions n'a pas suivi: 221 en 1985, 261 en 1986, 105 au cours du premier semestre 1987. La Conseillère nationale Fankhauser (PS/BL) a même calculé que la propagande avait coûté 26'000 francs par inscription supplémentaire, ou 5750 francs par recrue SFA. Vu son faible rendement, cet investissement publicitaire spécial cesse avec le budget 1988.

Juste et fausse à la fois, cette interruption fait immanquablement penser aux coupures effectuées dans les entreprises en difficulté; au moment où un effort supplémentaire serait nécessaire pour améliorer les ventes, on sabre au chapitre marketing. Evidemment, si le produit est unique, il vaut mieux se donner le temps de l'améliorer; mais si le problème se situe, comme dans le cas du SFA de l'aveu même de Dame Meyer, au niveau de l'image, la correction s'avère très souvent difficile et toujours aléatoire.

Dans ces pénibles circonstances, le Conseil fédéral ordonne la poursuite d'une gesticulation administrative parfaitement vaine. Les rapports succèdent aux séances, tandis que sur le front la situation paraît bloquée pour longtemps encore, dans l'attente de mesures jamais assez concrètes. A ce taux-là, le Commandant de corps Lüthy et son pistolet d'ordonnance fait davantage bouger que tous les rapports de l'Office central de la défense.

Faut-il que le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes soit fort et fondamental pour supporter des applications aussi simplistes et proches de la perversion que celles offertes ces derniers temps: port d'arme généralisé, travail de nuit des femmes, relèvement de l'âge AVS pour toutes et tous, comme l'annonçait calmement le Conseiller fédéral Cotti, le 17 janvier dernier sur les ondes de la Radio romande. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Pierre Imhof (*pi*)
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley (*jd*)
André Gavillet (*ag*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Wolf Linder (*wl*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Abonnement:
65 francs pour une année
Administration, rédaction:
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9
Composition et maquette:
Liliane Berthoud, Pierre Imhof,
Jean-Luc Seylaz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA